

**Avis du CSEM relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (I.F.C. 2014–2015) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif.**

1. Sur le site de l'I.F.C., le CSEM regrette le manque de référencement et de visibilité de l'éducation aux médias et propose que celle-ci fasse l'objet d'une thématique à part entière. A défaut, le Conseil demande que l'éducation aux médias fasse également partie de la thématique « Enjeux citoyens », partant du principe que la transversalité de l'éducation aux médias se rapporte à des considérations d'éducation citoyenne au sens large du terme.
2. Comme l'an dernier, le CSEM demande que toutes les formations proposées dans le domaine de « l'école numérique » prennent en compte les dimensions informationnelles et sociales qui vont bien au-delà d'une simple acquisition de compétences techniques.
3. Le CSEM souhaite que les formations aux dimensions informationnelles et sociales dans les domaines suivants soient prises en compte, de manière transversale (formations qui couvrent plusieurs disciplines) et accessibles dans les journées de formations collectives :
  - a. Cinéma
  - b. Publicité
  - c. Médias d'information (en ce y compris le traitement de l'information)
  - d. Les médias en réseaux
  - e. La production médiatique par les jeunes (de manière individuelle et collective)
4. Le CSEM constate que des formations initialement prévues pour des enseignants du fondamental seraient suivies par des enseignants du secondaire. A ce titre, il demande que les enseignants du fondamental soient mieux et directement informés par l'I.F.C. des offres en la matière et que celles-ci veillent à mieux prendre en compte les besoins de ce niveau d'enseignement, notamment en matière de transversalité.
5. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le CSEM insiste pour que les aspects transversaux de l'éducation aux médias soient davantage pris en compte et ce, dans toutes les disciplines où elle est censée trouver sa place (pas uniquement dans les cours de français ou sciences sociales, par exemple).
6. Pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, le CSEM suggère de renforcer et de dissocier les formations à l'analyse des médias de celles consacrées à la production médiatique.